

SEANCE DU 24 JUIN 2013

Le vingt-quatre juin deux mille treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaients présents :

Véronique SAUZEDE, Stephen HAYTER, Etienne MERVOYER, Danielle CANTIE, Marie Sabine FOREST MUR, David FERNANDEZ, Roland SIRE, Philippe NEUVILLE, Marc FLANDIN, Véronique FAVRY

Absents excusés :

Jérôme FERNANDEZ, procuration à Danièle CANTIE

Absente :

Sandrine MATEO

Ordre du jour

- * Notification de l'arrêté relatif à la création de la communauté de communes des Pyrénées Audoise.
- * Détermination du nombre et de la répartition des délégués communautaires au sein du conseil de la future CDC des Pyrénées Audoise pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux. (Délibération 1) et à l'issue du prochain renouvellement général des conseillers municipaux en 2014 (Délibération 2).
- * Renouvellement de la concession de distribution publique de gaz entre la commune et GRDF (Gaz Réseau Distribution France). (Délibération).
- * Affermissement tranche conditionnelle (travaux RD 118) AEP (Délibération)
- * Détermination prix concession columbarium (Délibération)
- * Demande de Mr et Mme Serge ALEPUZ achat petit chemin communal entre les parcelles 272 et 249 au chemin de la Courtade. (Délibération)
- * Règlement 25 heures, d'heures supplémentaires à Mlle MAUGARD Sabine (délibération)
- * Revalorisation salariales des personnels en CDI (Mlle MAUGARD / Mme LATOUR)
- * Restitution réunions et visites – (dématérialisation de la comptabilité – PPRI – Président VIOLA.....)
- * Point travaux
- * Point achats
- * Cérémonie du 14 juillet – Passage du tour de France cycliste le samedi 6 juillet 2013.
- * Questions diverses.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil et le soumet au vote de l'assemblée.

Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour la prise d'une délibération pour la nomination du coordinateur communal – recensement de la population.

Le conseil approuve à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démission de Mme Sandrine MATEO par courrier du 07 juin 2013 dont il donne lecture.

I- Notification de l'arrêté relatif à la création de la communauté de communes des Pyrénées Audoises :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier reçu du Sous-Préfet relatif à la création de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises.

Il donne lecture des points principaux des statuts et indique que l'arrêté est à la disposition des conseillers.

II- Détermination du nombre et de la répartition des délégués communautaires au sein du conseil communautaire de la future CDC des Pyrénées Audoises pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux (délibération 1) et à l'issue du prochain renouvellement général des conseillers municipaux en 2014 (délibération 2) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le nombre de conseillers communautaires, (à l'unanimité du groupe de travail constitué pour préparer la mise en œuvre de la nouvelle communauté de communes et composé des présidents des communautés de communes actuelles, des présidents du SIVOM et du SIVU, des DGS des communautés de communes...) peut être porté de 88 à 89 délégués. Le système repose sur la prise en compte de tranches de 500 habitants et permet à la commune de STE COLOMBES SUR L'HERS (502 habitants) d'avoir 2 délégués communautaires au lieu d'un.

Les communes de moins de 500 habitants auront un délégué et obligation d'avoir un suppléant.

Les communes entre 501 et 1000 habitants auront deux délégués (ce qui est le cas de Campagne sur Aude), puis de 1001 à 2000 habitants 4 délégués (Chalabre), de 2001 à 3000 habitants 8 délégués (Espérasa) et plus de 3000 habitants 12 délégués (Quillan)

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du comité technique qui diffère de 1 délégué par rapport à la proposition de l'Etat, tant pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au renouvellement des conseillers municipaux, qu'à l'issue du prochain renouvellement des conseillers municipaux en 2014.

Monsieur le Maire propose que lui-même et Madame Cantié continuent de représenter la commune aux réunions de la nouvelle communauté de communes et indique qu'à l'issue des prochaines élections municipales, la désignation découlera de l'ordre du tableau, soit le Maire et le premier adjoint au maire.

Le conseil municipal approuvé à la majorité (une abstention Etienne Mervoyer)
Une délibération sera prise en ce sens.

III- Renouvellement de la concession de distribution de gaz entre la commune et GRDF

(Gaz Réseau Distribution France) – délibération :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de renouveler la convention (durée 30 ans) entre GRDF et la commune et qu'à ce titre, GRDF reversera une redevance annuelle de 830,00 € environ.

Monsieur Steve HAYTER demande si une ré indexation annuelle est prévue, il lui est répondu par l'affirmative.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Une délibération sera prise en ce sens.

IV- Affermissement tranche conditionnelle (travaux RD 118) AEP ; (délibération) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'Agence de l'eau et le conseil général n'ont pas retenu notre demande de subvention, au titre d'une enveloppe financière limitée et d'autres priorités par ailleurs. Il indique que l'Etat au titre de la DETR apportera 20%.

Le marché attribué à l'entreprise CHAUVET de Limoux, s'élève à la somme de 61850 € HT

Madame Marie Sabine FOREST MUR indique que les travaux ont été budgétés sans tenir compte d'éventuelles subventions et que dans ces conditions le budget de la M49 peut supporter la dépense.

Monsieur le Maire indique avoir fait les représentations qui s'imposent auprès du conseil général, en argumentant le lien étroit entre ce chantier et les travaux de réhabilitation de la traverse d'agglomération sur la RD 118. Une commission d'arbitrage doit siéger dans les prochains jours, on peut toujours espérer une suite favorable à ce recours.

Il propose au conseil d'affermir cette tranche conditionnelle d'autant que ces travaux seront liés au remplacement des branchements plomb le long de l'avenue du Roussillon.

A l'unanimité les membres du conseil approuvent l'affermissement de la 2^{ème} tranche AEP/RD118 au profit de l'entreprise CHAUVET de Limoux pour un montant HT de 61850€.

Une délibération sera prise en ce sens.

V- Détermination du prix de la concession columbarium (délibération) :

Monsieur Roland SIRE informe les membres du conseil que le columbarium est en cours de finition par l'entreprise SANCHEZ, pour un coût négocié de 6.000,00 € TTC.

Le coût de la clôture et la création du jardin du souvenir est estimé à 1500 €.

Monsieur Roland SIRE remet aux membres du conseil un tableau avec un panel de tarifs possibles et après débat, **le prix de la concession est fixé à l'unanimité à 600 € HT.**

Une délibération sera prise en ce sens.

Monsieur Roland SIRE propose aux membres du conseil un projet de règlement du columbarium « Trausanes ». Après débat, ce document paraît un peu trop directif, il va être repris puis sa nouvelle rédaction sera adressée aux membres du conseil pour approbation.

VI- Demande de Mr et Mme ALEPUZ concernant l'achat d'un petit chemin communal entre les parcelles 272 et 249 au chemin de la Courtade (délibération) :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par Mr et Mme ALEPUZ, relatif à un chemin communal, non entretenu, situé entre deux terrains leur appartenant sur lesquels ils font édifier leur maison d'habitation.

Ils proposent l'achat de ce chemin pour un montant de 500,00 € HT, les frais de notaire restant à leur charge en totalité.

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte de vente.

Une délibération sera prise en ce sens.

VII- Modification régime ouverture de l'Agence Postale Communale :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Madame Dominique LATOUR a une proposition par la commune d'ARQUES pour un emploi à temps partiel au sein de leur agence postale communale, les après-midi et deux samedis matin par mois.

Monsieur le Maire propose que les horaires d'ouverture de l'agence postale soient aménagés afin de permettre à Madame LATOUR d'obtenir son nouvel emploi, il propose :

- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : horaires inchangés.
- Deux ou trois samedis matin et deux ou trois lundis matin par mois en alternance.

Le conseil approuve à l'unanimité.

VIII- Règlement 25 heures, d'heures supplémentaires à Mlle MAUGARD Sabine (délibération) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Mlle Sabine MAUGARD a effectué 25 heures supplémentaires dans le cadre de l'entretien de l'école, depuis que Sébastien LAFFONT est détaché au lycée pour aider à la confection des repas. Il indique que l'organisation de l'entretien de l'école mis en place entre Melle Maugard et Mme Garcia donne toute satisfaction.

Il propose que ces heures supplémentaires lui soient réglées sur deux mois, afin de lui éviter une surtaxe.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

IX- Revalorisation salariale des personnels en CDI (Mlle MAUGARD / Mme LATOUR) :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il conviendrait d'examiner la situation salariale de Mlle MAUGARD et de Mme LATOUR, qui ne relèvent pas de la fonction publique territoriale.

Il indique que ces deux personnels ont un salaire basé sur le SMIG et que leur manière de servir plaide pour une revalorisation de leur salaire.

Madame Marie Sabine FOREST MUR informe alors les membres du conseil de la façon dont leur salaire pourrait être revalorisé en se basant sur l'attribution de l'IAT (indemnité d'administration et de technicité).

En retenant le deuxième taux et rapporté au contrat de travail de chaque personnel, le salaire mensuel de Mlle MAUGARD augmenterait de 49,20 € (brut) et celui de Mme LATOUR Dominique de 38,50 € (brut)

Après en avoir débattu, le conseil approuve à l'unanimité.

Une délibération sera prise en ce sens.

X- Restitution réunions et visites (dématérialisation comptabilité obligatoire au 1^{er} janvier 2015 – PPRI – Président VIOLA)

Monsieur le Maire rappelle le contenu des différentes réunions ou rencontres auxquelles ont participé certains élus, il les en remercie. Chacune d'elle a fait l'objet d'une information des élus par SMS et il insiste sur l'effort que devra consentir le secrétariat pour boucler la dématérialisation de la facturation. Il indique la synthèse de l'analyse des finances de la commune exposée par Monsieur ASARO qui est très rassurante.

Monsieur le Maire restitue l'essentiel de la rencontre avec le président du conseil général qui a vivement encouragé la commune à aller de l'avant dans la réalisation de la traverse d'agglomération. Le problème de l'internet dans le village a été clairement posé, le président en a bien pris note.

XI- Point travaux :

- Avenue de Brézilhou : les travaux devraient être terminés dans une quinzaine de jours. Du mobilier urbain afin d'empêcher le stationnement de véhicules sur les trottoirs notamment pourrait compléter la réhabilitation de l'avenue. Le coût n'est pas neutre. A étudier dans les mois à venir.
- Les travaux de remplacement des branchements plomb débuteront la 1^{ère} quinzaine de juillet par l'entreprise CHAUVET de Limoux.
- L'enrobé Avenue de Brézilhou, c'est terminé pour un coût de 25000€ pris en charge par le conseil général.
- Le studio Avenue de la Gare devrait être terminé semaine 27.
- Avenue d'Espérasa, les travaux de goudronnage devraient être terminés d'ici deux jours.
- Passage piéton sur la RN 118 : travaux par le SIVOM terminés, on reste dans l'attente de l'intervention du SYADEN (entreprise ROBERT) pour effacer le réseau, semaine 36.
- Maison des chasseurs, les fondations sont coulées.

XII- Point achats :

- Abri cimetière « Madame » pour un coût de 1.418,46 € HT
- Mobilier urbain pour un coût de 2.139,40 € HT (6 bancs et 3 poubelles)
- Caisse à outils pour les employés communaux : 633,00 € HT.
- Formation pour le logiciel « cartes à jour » prévue en juillet pour 3 jours.
- Prévoir l'achat d'un micro plus performant pour le secrétariat relatif à la dématérialisation

de la comptabilité. Monsieur Roland SIRE est chargé de mener une étude de marché.

XIII- Cérémonie du 14 juillet – Passage du tour de France le samedi 06 juillet :

- Cérémonie du 14 juillet : dépôt de gerbe et apéritif offert à la population dans les jardins de la Mairie à 18h30.
- Passage du tour de France le Samedi 06 juillet : caravane à 11h30 et course deux heures après environ.

XIV- Recensement population (délibération) :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de valider la candidature de Madame Marie Sabine FOREST MUR en qualité de coordinatrice du recensement 2014.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Madame Marie Sabine FOREST MUR informe les membres du conseil qu'elle a pris attache avec Florence FERNANDEZ pour être agent recenseur, cette dernière ayant par le passé effectué ce travail et propose qu'elle soit reconduite dans cette mission.

Le conseil approuve à l'unanimité.

XV- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Steve HAYTER demande s'il serait possible d'étudier la réalisation d'un plateau ralentisseur ou l'installation d'un coussin berlinois, Route de Brézilhau, le radar pédagogique lui paraissant insuffisant pour réduire la vitesse des véhicules.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'observer attentivement les vitesses pratiquées et qu'au besoin il est possible d'installer du mobilier urbain le long des trottoirs pour créer un effet de canalisation, reconnu pour faire réduire la vitesse des usagers. Il indique qu'il conviendrait de poursuivre l'aménagement des trottoirs de part et d'autre de la maison PONS en incluant la pose d'un coussin berlinois pour lesquels la chaussée doit avoir à minima 6 mètres de large. Cette opération ne pouvant être réalisée qu'après l'accord technique et délégation de maîtrise d'ouvrage du conseil général. Ce projet qui ne peut être supporté financièrement cette année par la commune, pourrait se concrétiser lors de la prochaine mandature.

Monsieur Roland SIRE étudie en liaison avec Monsieur HAYTER l'achat d'un jeu pour enfants de 6 à 12 ans ainsi que de deux cages de hand-ball à installer sur le plateau sportif.

Monsieur Marc FLANDIN demande qu'en a-t-il été des diverses entrevues avec le Président VIOLA, Mr CODORNIU et Mr le Sous-Préfet concernant l'internet haut débit sur la commune.

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des services Etat, Région et Conseil général travaillent sur cette problématique et il attend un projet technique et financièrement estimé, afin de connaître comment il pourrait être financé.

Madame Marie Sabine FOREST MUR demande à quelle date sera effectuée la facturation relative à l'acompte sur la consommation d'eau prévue en milieu d'année (60% de la consommation). Monsieur le Maire indique que les délais prévus seront respectés, paiement à la fin août.

Monsieur Philippe NEUVILLE demande, en tant que Président du Comité des Fêtes, si la commune mettra à disposition du personnel et du matériel lors des diverses manifestations organisées en juillet.

Il lui est répondu par l'affirmative.

Mademoiselle Véronique SAUZEDE demande s'il serait possible de sécuriser les abords de l'abri bus situé au bas du pont. Monsieur le Maire répond qu'une étude va permettre d'appréhender la problématique.

Monsieur le Maire indique qu'une visite de Campagne les Bains a eu lieu l'après-midi même avec Roland SIRE, David FERNANDEZ et Steve HAYTER, relative à la réhabilitation de la place et à la sécurité de l'accès au hameau. Plusieurs habitants présents à cette rencontre ont été associés à la réflexion. Des consultations vont être lancées vers les services du conseil général pour examiner l'aspect sécurité routière qui est un préalable à tout aménagement.

Monsieur le Maire rappelle quelques dossiers en cours qu'il souhaite mettre sur les rails dans les prochains mois :

- Possibilité plan FACE, hameau des bains
- Avant projet d'aménagement place des bains.
- Avant projet de la réhabilitation du foyer communal
- Avant projet aménagement lieu de mémoire au garage du foyer communal.
- Chemin piétonnier RD 118
- Avant projet aménagement des bords d'Aude

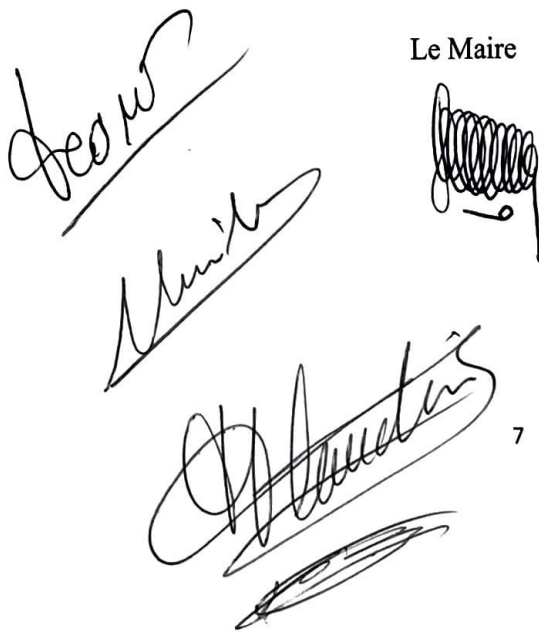
Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 23 heures 50.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

A collection of approximately seven handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster on the left side of the page. The signatures vary in style, with some being more legible and others more stylized.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, located on the right side of the page. Below the signature is a circular stamp with illegible text inside. The number '7' is written at the bottom right of the stamp area.